

Bretagne Morbihan Séné

Boëdic (île de) Cale de l'île de Boëdic



Vue générale de la cale de l'île de Boëdic

Désignation

Dénomination : cale

Précisions sur la localisation

Numéro INSEE de la commune : 56243

Aire d'étude : Bretagne

Canton : Vannes Est

Milieu d'implantation : en écart

Latitude : 47.6176134

Longitude : -2.7842067

Éléments de description

Commentaire descriptif : La cale se situe à l'extrémité nord-ouest de l'île de Boëdic. Si nous ne connaissons pas ces dimensions d'origine, nous savons qu'elle est prolongée de 2.60 m en 1897 par M. Panckouke « de manière à faciliter les débarquements au moment des basses mers ». L'infrastructure mesure alors 18,20 m de long pour 2,20 m en largeur. L'agrandissement réalisé par M. Blondel consiste en l'allongement et l'élargissement de la cale, ainsi que l'adjonction de deux rampes d'accès au littoral de chaque côté. La cale mesure alors 38 m de long pour 3 m de large et les rampes font, pour l'une, 3,50 m par 1 m, et pour l'autre, 3,75 m par 1 m.

Etat de conservation : bon état

Éléments d'historique

Datation(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle

Datation(s) en années : 1897

Justification de la (des) datation(s) : daté par source

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Panckouke Charles (commanditaire)

Commentaire historique : Les premières traces dans les archives de l'existence d'une cale sur l'île de Boëdic date d'octobre 1897. La demande d'occupation du Domaine Public Maritime émane de Charles Panckouke qui souhaite effectuer des travaux de réfection sur une cale de débarquement « qui existe depuis fort longtemps sur le rivage maritime [...] au nord-ouest de l'île de Boëdic, un peu dans l'ouest de la maison du fermier ». Le service des Ponts et Chaussées accède sans réticence à la demande car cette cale est utilisée par les agents chargés de la surveillance de la côte. Au mois de mai 1913, la concession est transférée à Maurice Blondel, qui demande l'autorisation « de conserver et d'agrandir la cale de débarquement au nord ouest de

l'île de Boëdic, cale établie par monsieur Panckouke en décembre 1897, lorsqu'il était propriétaire de l'île ». Par la suite, la cale est entretenue par les propriétaires successifs de l'île de Boëdic.

Statut juridique

Statut de la propriété : propriété de l'Etat

Intérêt et protection

Nature de la protection MH : édifice non protégé MH

Site, secteur ou zone de protection : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Données complémentaires

REFC : SEN 3

THPA : Transit terre/mer

DREC : jamais cité

INGP : intérêt de mémoire

PING : Cette cale illustre la volonté d'exploiter sur le plan agricole l'ensemble du territoire du golfe du Morbihan.

RECO : Pour faire face au fort développement des activités maritimes dans le golfe du Morbihan au 19e siècle, l'Etat et des particuliers ont construit de nombreuses cales de passage. Afin de faciliter leur construction, elles ont été édifiées à partir de caractéristiques communes. La cale de l'île de Boëdic est l'une des quatre cales de ce type existant à Séné. Le fait que l'île de Boëdic soit privée limite toutefois les possibilités de mise en valeur. Cette cale mérite néanmoins d'être entretenue en reprenant les matériaux et les techniques de construction originels. Elle pourrait être intégrée à un circuit de découverte en mer (bateaux, kayaks) sur le thème de la circulation maritime au sein du golfe du Morbihan.